REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département du territoire
Conseil du développement durable

DT - DDC
Case postale 36
1211 Genève 8

N/réf. : DC/jpt19.01.2026

Genève, le 19 janvier 2026

CONSEIL DU DEVELOPPEMENT DURABLE
RAPPORT D'ACTIVITES - MANDATURE 2024-2029
2ÈME ANNÉE
(1ER FÉVRIER 2025 - 31 JANVIER 2026)

1. Bases légales du conseil du développement durable

- Loi sur les commissions officielles du 18 septembre 2009 (LCOf; A 2 20);
- Art. 5 du règlement sur les commissions officielles du 10 mars 2010 (RCOf; A 2 20.01);
- Art. 3 al. 3 de la loi d'application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement du 2 octobre 1997 (LaLPE; K 1 70);
- Loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21), du 12 mai 2016 (LDD; A 2 60);
- Règlement du conseil du développement durable, du 12 mars 2014 (RCDD – K 1 70.04)
- Arrêté du Conseil d'Etat relatif à la nomination des membres du conseil du développement durable, du 17 janvier 2024;
- Arrêté du Conseil d'Etat modifiant la composition du conseil du développement durable, du 18 septembre 2024;
- Arrêté du Conseil d'Etat modifiant la composition du conseil du développement durable et la désignation de la vice-présidence du 10 décembre 2025

2. Composition du conseil et parité

Le conseil est composé de 15 membres désignés par le Conseil d'Etat en raison de leur représentativité, de leur compétence et de leur engagement en matière de développement durable et d'environnement. La parité des sexes à raison de 40% au moins du sexe sous-représenté, telle que prévue à l'article 5, alinéa 4 LCOf est respectée. Il est composé comme suit :

Domaines représentés	*Nombre de représentantes ou représentants*	
Communes	3	représentantes ou représentants des communes
Domaine de l'environnement	4	représentantes ou représentants en matière de protection de l'environnement
Domaine économique	2	représentantes ou représentants des milieux patronaux
	1	représentante ou représentant en matière d'agriculture
Domaine social	2	représentantes ou représentants en matière de lutte contre l'exclusion
	1	représentante ou présentant des milieux syndicaux
	1	représentante ou présentant des milieux des locataires
Domaine de la jeunesse	1	représentante ou représentant du Conseil de la jeunesse

DT • Direction de la durabilité et du climat • Rue des Gazomètres 7 • 1205 Genève
Tél. +41 (0) 22 388 19 40 • E-mail remy.zinder@etat.ge.ch • www.ge.ch
Ligne TPG - tram 14, arrêt Palladium

3. Organisation et fonctionnement

Le conseil est présidé par un de ses membres, désigné par le Conseil d'Etat. Un vice-président ou vice-présidente choisi-e parmi ses membres, est désigné-e par le Conseil d'Etat. Conformément à l'art. 3 RCDD, le conseil se réunit au moins 4 fois par an, sur convocation de son président. La Direction de la durabilité et climat (DDC) assure le secrétariat du conseil.

Pour la période allant du 1er février 2025 au 31 janvier 2026, la présidence a été assurée par M. Daniel Cattani. La vice-présidence a été assurée par Mme Beatriz de Candolle. Dès 2026, la vice-présidence sera assurée par Mme Bjertnes Virginia.

La présidence du jury du concours cantonal du développement durable (édition 2025) a été assurée par Mme Andrea von Maltitz.

4. Tableau récapitulatif des membres du conseil du développement durable et les milieux représentés pour la période échéant au 31 janvier 2029

Nom et prénom	Milieu représenté au conseil
Mme Suarez de Puga Monica (nomination en cours)	Représentante des communes Association des communes genevoises (ACG)
M. Guyot Julien	Représentant des communes Association des communes genevoises (ACG)
Mme Korff Simona	Représentante des communes Association des communes genevoises (ACG)
Mme Lanci Montant Françoise	Représentante en matière de protection de l'environnement Association Transports et Environnement, Genève (ATE)
M. Gillig Jean-Pascal	Représentant en matière de protection de l'environnement World Wide Fund for Nature, Genève (WWF)
Mme Bjertnes Virginia	Représentante en matière de protection de l'environnement (Pro Natura, Genève
M. Jérôme Strobel	Représentant en matière de protection de l'environnement Noe21
M. Marchesini Mario	Représentant des milieux patronaux
M. Rädler Marc	Représentant des milieux patronaux Union des associations patronales genevoises (UAPG)
M. Millo Charles	Représentant en matière d'agriculture Agri Genève
Mme Bonnet Maud	Représentante des milieux de lutte contre l'exclusion Fondation Partage
M. El Nagar Walter	Représentant en matière de lutte contre l'exclusion Collectif d'associations pour l'action sociale (CAPAS)
M. Cattani Daniel (président du CDD)	Représentant des milieux syndicaux Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS)
Mme von Maltitz Andrea	Représentante des milieux des locataires Rassemblement pour une politique sociale du logement (RPSL)
Mme Harbarth Miriam	Représentante du Conseil de la jeunesse
Mme Campos Chloé (suppléante)	
M. Rémy Zinder	Directeur de la DDC (voix consultative)

5. Compétences et rattachement

L'art. 5, lettre a RCOf stipule que le conseil du développement durable (ci-après : conseil) est rattaché au département du territoire. L'art. 1 RCDD précise que le conseil est rattaché au département chargé de l'environnement. Il est une instance consultative, qui exerce des compétences en matière de développement durable et de protection de l'environnement.

En matière de développement durable, le conseil dispose des attributions suivantes :

a) il est consulté par le Conseil d'Etat avant le dépôt d'un projet modifiant la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21), du 12 mai 2016 (A 2 60) ;
b) il est associé à l'élaboration du concept cantonal du développement durable et du plan d'actions visés respectivement aux articles 4 et 5 de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21), du 12 mai 2016 ;
c) il participe à l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'actions ;
d) il peut faire toute proposition qu'il jugerait utile en la matière à l'intention du Conseil d'Etat ;
e) il participe à l'attribution annuelle de la bourse, du prix et de la distinction du développement durable. Les modalités d'attribution des prix ainsi que l'organisation du concours sont fixées par le Conseil d'Etat.

En matière de protection de l'environnement, le conseil a les compétences suivantes :

a) assister le Conseil d'Etat dans l'élaboration du concept cantonal de la protection de l'environnement et, le cas échéant, des plans de mesures associés ;
b) donner des avis et formuler des propositions sur toutes les questions relatives à la politique cantonale environnementale qui lui sont soumises par le Conseil d'Etat.

La protection de l'environnement concerne notamment le sol, l'eau, l'air, le climat, l'énergie, la biodiversité et la diversité des paysages, les dangers naturels et les accidents majeurs, le bruit, les déchets et les sites contaminés, les substances et organismes dangereux, ainsi que les radiations ionisantes et non ionisantes.

6. Activités du conseil

Pour cette année, les travaux du conseil du développement durable ont porté sur les points suivants :

- Présentation et échange sur la consultation du plan d'actions de la Biodiversité 2025-2030 par l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN - DT)
- Présentation du Bilan carbone territorial du canton de Genève, par la direction de la durabilité et du climat (DDC)
- Présentation et lancement de la consultation du Plan climat cantonal 2025-2030
- Présentation du projet de la nouvelle stratégie sol Genève en vue de la consultation, par la direction du service de géologie, sols et déchets (GESDEC – DT)
- Présentation des projets sociaux du département de la cohésion sociale (DCS)
- Présentation du processus de mise à jour du plan directeur cantonal (PDCn), par l'office de l'urbanisme (OU - DT)
- Retour sur la consultation de la Vision territoriale transfrontalière (VTT), par la direction du projet d'agglo (DPA-DT)
- Examen des dossiers de candidature au concours cantonal du développement durable, organisation des auditions et choix des lauréats du concours (édition 2025).

Concours cantonal du développement durable

Cette année, le concours cantonal du développement durable a fêté sa 24ème édition. Dans ce cadre, le jury du concours a examiné les dossiers de candidature et auditionné les candidats en vue de la présélection des lauréats. Sur proposition du jury, et après l'audition des candidats, le conseil a validé les lauréats de l'édition 2025 du concours cantonal du développement durable. La cérémonie de remise des prix s'est déroulée le 29 septembre 2025 à Uni Mail.

Les lauréats 2025

Pour cette édition, la Bourse a été décernée à deux lauréats : l'association Radio Vostok pour son projet d'unité de production mobile, non polluante et autonome « Vostok Solar Tour » ainsi que l'entreprise Cycloo Suisse pour son projet de collecte à vélo pour les déchets alimentaires des restaurateurs genevois LCAV.

Le Prix a été attribué à M. Raphaël Piuz pour la création du premier conservatoire suisse de cépages résistants à Hermance. La Distinction a été décernée à l'EMS Maison de Vessy pour son programme « Seconde chance » visant à limiter le gaspillage alimentaire.

La Mention de la Bourse a été attribuée au Mouvement pour une agriculture paysanne et citoyenne (MAPC) pour son projet de Caisse genevoise de l'alimentation (Calim) aux Pâquis et à Meyrin. Quant à la Mention du Prix, celle-ci a été attribuée à l'épicerie coopérative Le Nid pour sa promotion d'une alimentation de qualité, locale et respectueuse de l'environnement.

L'édition 2026 sera marquée par le 25ème anniversaire du concours cantonal du développement durable. Les préparations sont en cours.

Il convient de relever que 9 séances dont 6 séances plénières du CDD et 3 séances du jury du concours ont été tenues en 2025.

Tableau récapitulatif des séances du 1er févier 2025 – 31 janvier 2026

Nature des séances/domaines	Nombre de séances	Durée (heures)	Dates	Thèmes principaux abordés (Objets traités)
Développement durable	1	2	03.02.2025	Retour sur la consultation du plan d'actions de la Biodiversité 2025-2030 Présentation et lancement de la consultation du Plan climat cantonal 2025-2030 Concours cantonal du développement durable
Développement durable	1	2	10.03.2025	Présentation du projet de nouvelle stratégie sol Genève, (GESDEC – DT) Présentation des projets sociaux du département de la cohésion sociale (DCS)
Développement durable Jury du concours	1	1	10.04.2025	Echanges autour de l'organisation du jury du concours 2025 Revue des dossiers de candidature pour la Bourse, le Prix et la Distinction cantonaux du développement durable (Edition 2025) Répartition des dossiers de candidature entre les membres du jury.
Développement durable Jury du concours	1	4	06.05.2025	Rappel du déroulement de la séance et du processus de choix des candidats 2025 Retour sur l'examen des dossiers et choix des candidats pour l'audition (Bourse, Prix et Distinction)

				Echanges sur le déroulement des auditions des candidats
Développement durable	1	2	12.05.2025	Retour sur la consultation du plan d'actions du Plan climat cantonal 2025-2030 Échanges et discussion Préavis formel du Conseil du développement durable Présentation du processus de mise à jour du plan directeur cantonal (PDCn) Retour sur la consultation de la Vision territoriale transfrontalière (VTT).
Développement durable Jury du concours	1	8	19.05.2025	Journée consacrée aux auditions des candidats retenus pour la Bourse et le Prix cantonaux du développement durable (édition 2025)
Développement durable (Concours)	1	3	16.06.2025	Présentation du rapport du jury du concours Présentation des projets par les lauréats de la bourse, du prix et de la distinction cantonaux du développement durable (édition 2025) Audition des lauréats de la Bourse, du Prix et la Distinction cantonaux du développement durable devant le conseil. Délibération et validation des lauréats du concours cantonal du développement durable 2025 par le conseil.
Développement durable	1	2	10.11.2025	Présentation du projet de nouvelle stratégie sol Genève en vue de la consultation, le service de géologie, sols et déchets (OCEV-GESDEC – DT) Point de situation sur les recommandations COOL CITY Retour sur la cérémonie de remise des prix du Concours cantonal du développement durable (édition 2025).
Développement durable	1	2	19.01.2026	Exhortation des nouveaux membres du Conseil du développement durable et échange avec M. Nicolas Walder, conseiller d'Etat Présentation du dispositif de suivi en ligne du Plan climat cantonal 2030 (Dashboard) Réflexion et échange sur les thématiques à traiter par le conseil en 2026 Point de situation sur le concours cantonal du développement durable et validation du jury Rapport annuel d'activité du Conseil du développement durable 2025
Total des séances	**9**			

7. Le secrétariat du conseil

La Direction de la durabilité et du climat assure le secrétariat du conseil (Art. 3 al. 2 RCDD). Les missions du secrétariat sont les suivantes :

Il organise avec la présidence du conseil les travaux du conseil, propose les dates et ordres du jour des séances, assure la documentation utile à ses travaux, assiste le président et les membres en les conseillant en matière de procédures et en fournissant les informations techniques nécessaires.

Il prépare les rapports, notes et synthèses des séances, assure le suivi des décisions et l'archivage. Il prépare les documents requis au paiement des jetons de présence des membres du conseil et met à disposition les moyens techniques et logistiques nécessaires aux travaux du conseil (salles, matériel informatique et audiovisuel). Il organise la présentation d'experts internes ou externes à l'administration cantonale, selon les sujets traités par le conseil.

Par ailleurs, le secrétariat assure et coordonne l'organisation du concours cantonal du développement durable en vue de l'attribution de la Bourse, du Prix et de la Distinction cantonaux du développement durable. Il assure le suivi des projets primés et promeut la visibilité des lauréats.

8. Frais de la commission

Le montant des jetons de présence s'élève à **CHF 15'985.-** Il se répartit par semestre comme suit :

Période	1er semestre (CHF)	2ème semestre (CHF)	Montant total (CHF)
Montant (CHF)	12'505.-	3480.-	15'985.-

Cette somme concerne uniquement les huit séances du conseil du développement durable en 2025, ainsi que celles du jury du concours (édition 2025). Les jetons de présence de la séance du 19 janvier 2026 seront comptabilisés sur l'année 2026.

Pour le conseil du développement durable

Daniel **Cattani**
Président